



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Agriculture  
ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2022-05-31-0008 EN DATE DU 31 MAI 2022**

**PÔRTANT DÉLIMITATION DES ZONES D'ÉLIGIBILITÉ A LA MESURE D'AIDE  
A L'ADAPTATION DE LA CONDUITE PASTORALE DES TROUPEAUX SOUMIS AU RISQUE  
DE LA PRÉDATION PAR LES GRANDS PRÉDATEURS  
(CERCLES 0, 1, 2 ET 3) POUR L'ANNÉE 2022**

La Préfète de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Programme de Développement Rural Rhône-Alpes adopté par la Commission européenne le 17/09/2015, modifié dans sa version n° 2 adoptée par la Commission européenne le 08/02/2016,

**VU** le code rural et de la pêche maritime notamment, le livre I articles de D114-11 à D114-20 et le livre III,

**VU** l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation,

**CONSIDÉRANT** la localisation des attaques de troupeaux domestiques imputables au loup et/ou indemnisées en tant que telles en 2020, 2021 et début 2022,

**CONSIDÉRANT** la localisation des indices relevés par les correspondants du réseau Loup/Lynx attribués probablement et certainement au loup en 2020, 2021 et début 2022,

**CONSIDÉRANT** le constat d'attaques sur la commune du Grand Serre le 24 mars 2022 et le caractère limitrophe des communes de Hauterives, Lens Léteng et Saint Christophe et le Laris,

**CONSIDÉRANT** le constat d'attaques sur la commune de Montmiral le 31 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** le constat d'attaques sur la commune de Véronne le 02 mai 2022,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 susvisé, les cercles concernant l'opération de protection des troupeaux contre la prédation sont constitués des communes suivantes :

**Cercle 0 :**  
LUS-LA-CROIX-HAUTE

**Cercle 1 :**

ALEYRAC, ALLAN, AOUSTE-SUR-SYE, ARNAYON, ARPAVON, AUBENASSON, AUBRES, AUCELON, AULAN, AUREL, AUTICHAMP, BALLONS, BARBIERES, BARCELONNE, BARNAVE, BARRET-DE-LIOURE, BEAUFORT-SUR-GERVANNE, BEAUMONT-EN-DIOIS, BEAUREGARD-BARET, BEAURIERES, BELLECOMBE-TARENDOL, BELLEGARDE-EN-DIOIS, BESAYES, BESIGNAN, BEZAUDUN-SUR-BINE, BONLIEU-SUR-ROUBION, BOULC, BOURDEAUX, BOUVANTE, BOUVIERES, BRETTE, BUIS-LES-BARONNIES, CHABEUIL, CHABRILLAN, CHALANCON, CHAMALOC, CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN, CHARENS, CHAROLS, CHARPEY, CHASTEL-ARNAUD, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CHATILLON-EN-DIOIS, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CHAUDEBONNE, CHAUVAC-LAUX-MONTAUX, CLEON-D'ANDRAN, COBONNE, COMBOVIN, COMPS, CONDORCET, CORNILLAC, CORNILLON-SUR-L'OULE, CREST, CRUPIES, DIE, DIEULEFIT, DIVAJEU, ECHEVIS, ESPENEL, ESTABLET, EYGALAYES, EYGALIERES, EYGLUY-ESCOULIN, EYZAHUT, FELINES-SUR-RIMANDOULE, FERRASSIERES, FRANCILLON-SUR-ROUBION, GIGORS-ET-LOZERON, GLANDAGE, GRANE, GUMIANE, HOSTUN, IZON-LA-BRUISSE, JAILLANS, JONCHERES, LA BATIE-DES-FONDS, LA BEGUDE-DE-MAZENC, LA CHAPELLE-EN-VERCORS, LA CHAUDIERE, LA LAUPIE, LA MOTTE-CHALANCON, LA MOTTE-FANJAS, LA REPARA-AURIPLES, LA ROCHE-SUR-GRANE, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, LA TOUCHE, LABOREL, LACHAU, LAVAL-D'AIX, LE CHAFFAL, LE GRAND-SERRE, LE PEGUE, LE POET-CELARD, LE POET-EN-PERCIP, LE POET-LAVAL, LE POET-SIGILLAT, LEMPS, LEONCEL, LES PILLES, LES PRES, LES TONILS, LESCHES-EN-DIOIS, LUC-EN-DIOIS, MANAS, MARCHES, MARIGNAC-EN-DIOIS, MARSANNE, MENGLON, MEVOUILLON, MIRABEL-ET-BLACONS, MIRMANDE, MISCON, MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE, MONTAULIEU, MONTBRUN-LES-BAINS, MONTCLAR-SUR-GERVANNE, MONTELIER, MONTFERRAND-LA-FARE, MONTFROC, MONTGUERS, MONTJOUX, MONTJOYER, MONTLAUR-EN-DIOIS, MONTMAUR-EN-DIOIS, MONTMEYRAN, MORNANS, OMBLEZE, ORCINAS, ORIOL-EN-ROYANS, OURCHES, PELONNE, PENNES-LE-SEC, PEYRUS, PIEGROS-LA-CLASTRE, PLAISIANS, PLAN-DE-BAIX, POMMEROL, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, POYOLS, PRADELLE, PUY-SAINT-MARTIN, REAUVILLE, RECOUBEAU-JANSAC, REILHANETTE, RIMON-ET-SAVEL, RIOMS, ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE, ROCHEBAUDIN, ROCHEBRUNE, ROCHECHINARD, ROCHEFORT-SAMSON, ROCHEFOURCHAT, ROMEYER, ROUSSAS, ROUSSET-LES-VIGNES, ROUSSIEUX, ROYNAC, SAHUNE, SAILLANS, SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, SAINT-ANDEOL, SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE, SAINT-BENOIT-EN-DIOIS, SAINT-DIZIER-EN-DIOIS, SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-JEAN-EN-ROYANS, SAINT-JULIEN-EN-QUINT, SAINT-JULIEN-EN-VERCORS, SAINT-LAURENT-EN-ROYANS, SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, SAINT-MARTIN-LE-COLONEL, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT, SAINT-ROMAN, SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNAT, SAINT-THOMAS-EN-ROYANS, SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE, SAINTE-EULALIE-EN-ROYANS, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE, SAINTE-JALLE, SALETTES, SAOU, SEDERON, SOLAURE EN DIOIS, SOUSPIERRE, SOYANS, SUZE, TEYSSIERES, TRUINAS, VACHERES-EN-QUINT, VAL-MARAVEL, VALAURIE, VALDROME, VALOUSE, VASSIEUX-EN-VERCORS, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE, VENTEROL, VERCLAUSE, VERCOIRAN, VERONNE, VERS-SUR-MEOUGE, VESC, VILLEBOIS-LES-PINS, VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU, VILLEPERDRIX, VOLVENT

**Cercle 2 :**

ALIXAN, ALLEX, AMBONIL, BARSAC, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUVOISIN, BENIVAY-OLLON, BOURG-DE-PEAGE, CHAMARET, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLANSAYES, CLAVEYSON, CLIUSCLAT, CONDILLAC, CREPOL, CURNIER, DONZERE, ESPELUCHE, ETOILE-SUR-RHONE, EURRE, EYMEUX, EYROLES, GRIGNAN, HAUTERIVES, LA BATIE-ROLLAND, LA BAUME-CORNILLANE, LA BAUME-D'HOSTUN, LA CHARCE, LA GARDE-ADHEMAR, LA MOTTE-DE-GALAURE, LA PENNE-SUR-L'OUVEZE, LENS-LESTANG, LES GRANGES-GONTARDES, LES TOURETTES, LIVRON-SUR-DROME, LORIOLE-SUR-DROME, MALATAVERNE, MALISSARD, MIRABEL-AUX-BARONNIES, MOLLANS-SUR-OUVEZE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTBRISON-SUR-LEZ, MONTELEGER, MONTELMAR, MONTMIRAL, MONTOISON, MONTREAL-LES-SOURCES, MONTSEGUR-SUR-LAUZON, MONTVENDRE, NYONS, PIEGON, PIERRELONGUE, PONET-ET-SAINT-AUBAN, PONTAIX, PROPIAC, PUYGIRON, REMUZAT, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROMANS-SUR-ISERE, ROTTIER, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MAY, SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES, SAINT-PAUL-LES-ROMANS, SAINT-UZE, SAINTE-CROIX, SALLES-SOUS-BOIS, SAULCE-SUR-RHONE, SAUZET, TAULIGNAN, UPIE, VALENCE, VALHERBASSE, VERCHENY, VINSOBRES

**Cercle 3 :**

ALBON, ANCONE, ANDANCETTE, ANNEYRON, ARTHEMONAY, BATHERNAY, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUSEMBLANT, BEAUVALLON, BOUCHET, BOURG-LES-VALENCE, BREN, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLES, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATILLON-SAINT-JEAN, CHAVANNES, CLERIEUX, COLONZELLE, CROZES-HERMITAGE, EPINOUBE, EROME, FAY-LE-CLOS, GENISSIEUX, GERVANS, GEYSSANS, GRANGES-LES-BEAUMONT, LA BAUME-DE-TRANSIT, LA COUCOURDE, LA ROCHE-DE-GLUN, LAPEYROUSE-MORNAY, LARNAGE, LAVEYRON, LE CHALON, MANTHES, MARGES, MARSAZ, MERCUROL-VEAUNES, MERINDOL-LES-OLIVIERS, MONTCHENU, MORAS-EN-VALLOIRE, MOURS-SAINT-EUSEBE, MUREILS, PARNANS, PEYRINS, PIERRELATTE, PONSAS, PONT-DE-L'ISERE, PORTES-LES-VALENCE, RATIERES, ROCHEGUDE, SAINT-AVIT, SAINT-BARDOUX, SAINT-LAURENT-D'ONAY, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES, SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, SAINT-RESTITUT, SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE, SAINT-VALLIER, SAVASSE, SERVES-SUR-RHONE, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, TAIN-L'HERMITAGE, TERSANNE, TRIORS, TULETTE

Article 2

Les éleveurs dont les troupeaux pâturent dans ces communes sont éligibles aux aides à la protection contre la prédation dans les conditions définies par le et l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 susvisés.

Article 3

Le présent arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 26-2022-04-01-00002 en date du 01/04/2022.

Article 5

Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale des Territoires sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Valence, le **3-1 MAI 2022**

La Préfète



Elodie DEGIOVANNI